

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESS RELEASE



Parler autour de vous, avec vos voisins et toute autre personne sur la façon de prévenir la maladie d'Ebola.

Abuja, le 15 juin 2015

UN ATELIER DE LA CEDEAO A DAKAR POUR ERADIQUER LE PHENOMENE DES ENFANTS DANS LA RUE

La Commission de la CEDEAO organise du 22 au 24 juin 2015 à Dakar, à travers sa direction de l'Alerte précoce, un atelier de lancement du projet régional d'accompagnement des Etats membres de l'organisation pour l'éradication du phénomène des enfants dans la rue.

Cette rencontre, la première d'une série d'activités prévues par le plan d'action biannuel (2015-2017) pour l'éradication du syndrome des enfants dans la rue de l'espace CEDEAO, permettra de procéder au cadrage du phénomène et d'établir une approche de lutte fondée sur des lois et stratégies de mise en œuvre appropriées.

La cérémonie de lancement proprement dite sera présidée par le Premier ministre du Sénégal, M. Mohamed Dionne, qui prononcera le discours d'ouverture après les allocutions respectives de la Commissaire aux Affaires politiques, Paix et Sécurité, de la commissaire chargée du Genre et des Affaires sociales de la CEDEAO, de la présidente de la Cour de Justice de la Communauté et du président du Parlement de la CEDEAO.

L'expression «enfants dans la rue» fait l'objet d'un vaste débat, mais les experts et décideurs politiques utilisent la définition de l'Unicef selon laquelle ce sont des garçons et filles, âgés de moins de 18 ans et pour lesquels "la rue" (y compris les maisons inhabitées et les terrains vagues) est devenu le domicile et/ou la source de subsistance, et qui ne bénéficient ni d'une protection ni d'une supervision adéquates.

Employée comme une notion générique, elle englobe les enfants dans plusieurs circonstances et présentant une grande variété de caractéristiques. Ces enfants se trouvent dans plusieurs grandes villes du monde, et le phénomène est plus récurrent dans les centres urbains densément peuplés des pays en développement ou des régions économiquement instables, principalement sur le continent africain.

Au Sénégal, rien que Dakar, la capitale, compte plus de 50.000 de ces enfants, et il en existe plus de 100.000 dans les autres villes du pays, d'après l'Unicef. Essentiellement des talibés, ces garçons âgés de six à douze ans sont confiés par leurs familles à des maîtres appelés marabouts pour leur apprendre le Coran.

Les causes du phénomène sont variées, mais elles sont souvent liées à un bouleversement domestique, économique ou social, notamment la pauvreté, l'éclatement des foyers et/ou des familles, les troubles politiques, les abus sexuels, la violence physique ou émotionnelle, la violence domestique, les problèmes de santé mentale et l'abus des substances nocives.

Ils peuvent également se retrouver dans la rue en raison de facteurs culturels ou religieux. Certains enfants du nord du Nigeria (communément appelés les "almajiris") sont forcés de quitter leurs maisons au nom de l'apprentissage auprès d'un "mallam" (enseignant religieux musulman) pour comprendre les enseignements du Coran.

Durant la période d'apprentissage, ces enfants sont envoyés dans la rue à la recherche de leur pitance quotidienne par la demande de l'aumône. Ils sont également forcés, le plus souvent, de reverser une partie, voire la totalité, de leur collecte au "mallam", faute de quoi ils sont soumis à des traitements sévères.

La lutte contre le phénomène constitue une priorité pour la CEDEAO dont l'une des dispositions de sa Vision 2020 stipule : «La région de la CEDEAO, ses Etats membres et ses citoyens jouissent d'un environnement sécurisé et pacifique, par la promotion et la création des conditions préalables indispensables à la sécurité de l'Etat et des hommes, pour un développement socioéconomique durable et de meilleures conditions de vie des populations».

Dans le même ordre d'idée, l'un des principes fondamentaux de la Convention internationale sur les droits de l'enfant prévoit que chaque jeune doit être protégé contre toutes formes d'exploitation et de traitement indécent et dégradant.

En outre, l'article 27 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant stipule que «tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social».

Sachant que c'est aux parents qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant, les Etats parties adoptent les mesures appropriées pour les aider à mettre en œuvre ce droit.

Ainsi, l'objectif stratégique de l'Approche régionale pour l'éradication du syndrome des enfants dans la rue est fondée sur la réalisation de la Vision 2020 de la CEDEAO et la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant.

En raison de l'important impact négatif de ce phénomène sur le développement socioéconomique de la région ouest-africaine, le projet vise à développer une approche pluridimensionnelle globale assortie de systèmes forts et de structures d'appui à l'éradication de ce syndrome dans l'espace CEDEAO et à créer un environnement protecteur des enfants vulnérables.

Outre la CEDEAO, ses différentes institutions et ses Etats membres, de nombreux partenaires sont impliqués dans le programme, entre autres l'Unicef, Children of the Street, International Crisis Group, Human Rights Watch, Amnesty International, FOSCAO, WANEP, OSIWA, UNOWA, Raddho, USAID, GIZ...